

## Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École Belle-Vue

N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD  
ÉCOLE BELLE-VUE**

**Procès-verbal de la deuxième séance du conseil d'établissement tenue  
le mercredi, 4 décembre 2024 à 18 h 30,  
dans le local d'anglais à l'école Belle-Vue et en visioconférence sur  
Teams.**

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

M<sup>me</sup> Alexandra Beaudoin, parent  
M<sup>me</sup> Roxanne Béland, secrétaire d'école  
M<sup>me</sup> Isabelle Chabot, enseignante  
M<sup>me</sup> Sylvie Lavallière, parent, VICE-PRÉSIDENTE  
M. Maxime Renaud, parent  
M. Jérôme Rodrigue-Labrecque, parent, PRÉSIDENT  
M<sup>me</sup> Louise St-Hilaire, enseignante en orthopédagogie

### **PARTICIPANT SANS DROIT DE VOTE**

M<sup>me</sup> Isabelle Vachon, directrice

### **ÉTAIT ABSENTE**

M<sup>me</sup> Nathalie Mercier, responsable du service de garde

### **1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M<sup>me</sup> Isabelle Vachon accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18 h 30.

CÉ n° 24-12-04-01

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Louise St-Hilaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance soit adopté après l'ajout des points suivants :

- 9.1. COPS;
- 9.2. Anglais intensif;
- 12. Courrier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il n'y a aucun public.

CÉ n° 24-12-04-02

### **4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2024**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Roxanne Béland, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 10 juin 2024 soit adopté après avoir apporté la modification suivante :

- M<sup>me</sup> Sylvie Lavallière était absente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CÉ n° 24-12-04-03

### **5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Chabot, et résolu :

N° de résolution  
ou annotation

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 8 octobre 2024 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

## 6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

### 6.1. Formation des nouveaux membres

Le lien pour l'écoute des capsules de formation sera envoyé après la rencontre, donc un suivi sera fait à la prochaine séance.

## 7. TRAVAUX DU CONSEIL

### 7.1. Normes et modalités 2024-2025

M<sup>me</sup> Isabelle Vachon, a envoyé un courriel aux membres le 11 octobre 2024 pour obtenir leur approbation du *document pour les parents Normes et modalités* afin de l'envoyer aux parents. Ledit document était en pièce jointe de ce courriel.

Elle précise qu'elle a consulté les membres du personnel enseignant pour leurs élaborations et que celles-ci respectent les modalités du *régime pédagogique* établies par le ministère.

Il est proposé par M. Jérôme Rodrigue-Labrecque, et résolu :

QUE les normes et modalités 2024-2025 soient adoptées telles que présentées.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ.

### 7.2. États financiers 2023-2024

La direction précise qu'elle n'était pas présente l'an dernier et ne peut donc pas faire un compte rendu des états financiers, mais elle précise que nous n'avons pas fait de déficit.

### 7.3. Présentation du budget

La direction présente les grandes lignes du budget 2024-2025 et donnera plus de détails à la prochaine rencontre.

### 7.4. Plan triennal : Acte d'établissement LIP 79

La direction présente le plan triennal aux membres.

### 7.5. Consultation obligatoire des élèves LIP 89.2

M<sup>me</sup> Isabelle Vachon informe les membres qu'il est obligatoire de consulter les élèves au moins une fois par année scolaire. Elle a déjà comme projet de faire remplir un questionnaire aux élèves de la 1<sup>re</sup> à la 5<sup>e</sup> année pour l'élaboration du *plan de lutte contre la violence*.

### 7.6. Programme hivernal de Vincent Gagnon

La direction présente le programme hivernal d'éducation physique qui aura lieu du 6 janvier au 14 février. Les élèves iront à la patinoire d'Armagh et il y aura une dérogation d'horaire afin de leur permettre de maximiser leur temps de glace.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Alexandra Beaudoin, et résolu :

QUE le programme hivernal d'éducation physique et la dérogation d'horaire soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉS À L'UNANIMITÉ.

### 7.7. Campagne de financement

La direction informe les membres que le conseil d'établissement devra approuver chaque campagne de financement qui sera proposée pour le projet de la cour d'école.

CÉ n° 24-12-04-04

CÉ n° 24-12-04-05

## **8. INFORMATION DU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS**

Nous n'avons pas de représentant.

## **9. INFORMATION DE LA DIRECTION**

### **9.1. COSP**

M<sup>me</sup> Isabelle Vachon explique que le gouvernement a mis en place des contenus en orientation scolaire et professionnelle [COSP] obligatoires. Ces derniers seront introduits à l'horaire des élèves du 3<sup>e</sup> cycle jusqu'à la fin du 5<sup>e</sup> secondaire.

De ce fait, nous devons déroger à la grille-matière approuvée par la résolution CÉ n°24-03-20-07 adoptée le 20 mars 2024, afin d'y intégrer les COSP.

Il est proposé par M. Maxime Renaud, et résolu :

QUE la dérogation d'horaire afin d'intégrer les COSP soit approuvée telle que déposée.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

### **9.2. Anglais intensif**

La direction explique qu'il y a discussion entre les directions afin d'intégrer les futurs élèves de 6<sup>e</sup> année vers le secondaire par le biais du programme d'anglais intensif.

## **10. INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DES ENSEIGNANTS / PERSONNEL DE SOUTIEN**

Aucune information.

## **11. INFORMATION DE LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE**

Aucune information.

## **12. COURRIER**

M. Jérôme Rodrigue-Labrecque informe les membres du courrier reçu.

## **13. SUJET DIVERS**

### **13.1. Budget aide alimentaire**

La direction questionne les membres sur la façon dont elle pourrait utiliser le budget d'aide alimentaire. Il a été décidé que des collations saines seraient achetées afin de les mettre à la disposition de tous les élèves.

### **13.2. Cour d'école**

Actuellement, le projet cour d'école est sur pause étant donné que le gouvernement n'autorise pas les dépenses avec le budget MAO ainsi que tout autre achat de même nature qu'on utiliserait avec un autre budget. Nous pourrions toutefois utiliser le budget GDPL, car il est géré dans le fonds 2.

### **13.3. Culture à l'école et autres sorties**

Étant donné que le gouvernement prévoit des restrictions budgétaires, nous sommes en attente de ce qui est autorisé ou non parmi nos demandes. Nous en saurons plus à la prochaine séance.

### **13.4. Photo scolaire**

Le contrat a été renouvelé auprès de *Gaulin Riffou photographe* pour l'année prochaine et aura lieu le mardi 16 septembre 2025.

N° de résolution  
ou annotation

**13.5. Activités de Noël**

M<sup>me</sup> Isabelle Chabot explique aux membres que plusieurs petites activités seront organisées à l'école pour souligner Noël.

**13.6. Bibliothèque municipale**

Afin de travailler en collaboration avec la municipalité, il nous a été proposé de faire quelques sorties pendant l'année avec les enfants à la bibliothèque municipale. Nous avons accepté avec plaisir.

CÉ n° 24-12-04-07

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 20 H**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par M<sup>me</sup> Roxanne Béland, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

\_\_\_\_\_  
Jérôme Rodrigue-Labrecque  
Président

\_\_\_\_\_  
Isabelle Vachon  
Directrice